

SÉANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
13

L'an deux mille vingt-six et le vingt du mois de mai, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
12 + 1 pouvoir

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. Mickaël CHEVREY, M. Gérard ROY, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. David COLIN, M. Robert CHASSERY.

Date de la convocation :
13 mai 2026

Étaient excusés : Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT pouvoir donné à M. Mickaël CHEVREY

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

7.5 Subventions

B2026-10 Convention d'objectifs et de financement "nouvelle offre de socialisation" entre la CAF71 et Bresse Louhannaise Intercom'

Monsieur le Président,

INFORME le Bureau communautaire que la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire propose à la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' la signature d'une convention de financement dans le cadre de l'expérimentation nationale « Nouvelle offre de socialisation » portée par la branche Famille pour la période 2026-2027.

DIT que cette expérimentation vise à développer des actions de socialisation à destination des enfants de 2 à 3 ans, notamment ceux n'ayant pas fréquenté de mode d'accueil avant leur entrée à l'école, en s'appuyant sur le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « A pas de loup ».

EXPLIQUE que la convention définit les modalités de mise en œuvre du projet, les engagements respectifs des parties ainsi que les conditions d'attribution de la subvention versée par la CAF.

PRECISE que la convention est conclue pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de financement relative au dispositif « LAEP – Nouvelle offre de socialisation » telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 26/05/2026

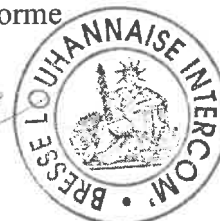
DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'

Date 26/05/2026